

NA!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 20
JAN. 2020
ISSN 2555-297 X



Raku INOUE

ÉDITO

L'année 2019 s'est achevée dans un contexte d'interrogations sociales et environnementales également discutées lors de notre session plénière de décembre. Les enjeux évoqués ne sont pas nouveaux. Le CESER se mobilise depuis plusieurs années, dans ses rapports et avis, pour informer, alerter et convaincre sur l'urgence d'engager un développement compatible avec les ressources finies de la planète, une préservation des régulations naturelles seule garantie de bon fonctionnement des écosystèmes et de leur faune et flore associées. Urgence aussi pour la disparition de toutes les formes de précarités et de pauvreté, causes de fractures sociales! Elles menacent notre société! Urgence pour notre cohésion territoriale et la prise en compte des diversités de nos territoires.

S'il n'existe pas de réponse simple, il faut néanmoins AGIR dans la durée. C'est de l'évolution du modèle de société dans son ensemble que les citoyens veulent discuter et décider, d'une refondation de son fonctionnement démocratique aussi.

Nous allons poursuivre en 2020 nos travaux d'analyses et d'éclairages des phénomènes de pauvreté en Nouvelle-Aquitaine. Présenter également un état des lieux des populations les plus exposées et affectées. Ainsi que décrire les principaux facteurs générateurs des mécanismes de pauvreté et précarités.

Nous aborderons les sujets de culture et de droits culturels, de métropolisation, de mobilité et de transports, d'orientation, d'évolutions nécessaires des agricultures, de l'intérêt d'allier patrimoine naturel et culturel...

Cette Lettre est aussi pour moi, et au nom de notre Assemblée, l'occasion de vous présenter nos vœux. En ces temps de turbulences, parfois de colères, de désarroi, il faut plus que jamais ouvrir des perspectives d'espérer des jours meilleurs pour chacun de nos concitoyens. Cela passera par le dialogue, l'échange, l'écoute de l'autre pour définir la société dans laquelle nous souhaitons vivre ensemble. Notre Assemblée à l'échelle régionale demeure un espace de débat, d'idées et de construction pour mieux faire société en région. Ainsi poursuivons-nous nos engagements au service de l'intérêt général.

Au nom de l'ensemble des membres du CESER Nouvelle-Aquitaine, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, une excellente année 2020, et un épanouissement largement partagé pour tous les néo-aquitains. Le CESER appelle de ses vœux une société plus juste pour les personnes en situation de vulnérabilité plus démocratique, plus durable.

Dominique CHEVILLON
Président

ACTU

LES VŒUX DU CESER

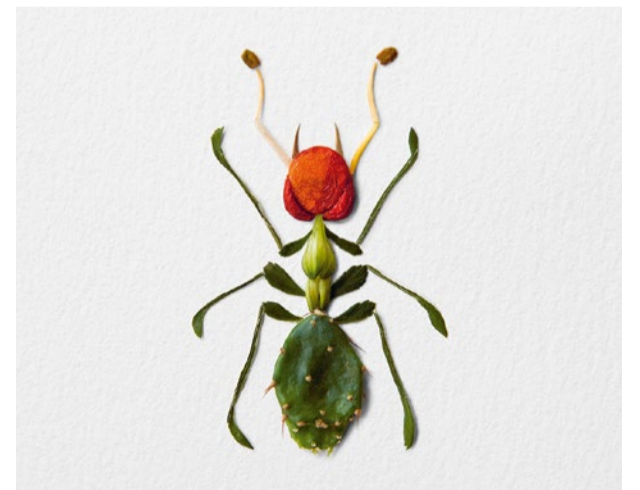
L'homme et le végétal sont intimement liés. De leur culture vient leur épanouissement.

L'année 2020, proclamée « Année internationale de la santé des végétaux » par l'ONU, est l'occasion de « sensibiliser l'opinion publique à la manière dont la protection de la santé des plantes contribue à éliminer la faim, à réduire la pauvreté, à préserver l'environnement et à doper la croissance économique ».

À son niveau, le CESER propose une carte de vœux s'inspirant de cette année thématique et mettant en avant la biodiversité : les illustrations proposées ont été réalisées par Raku Inoue, artiste japonais vivant

à Montréal, qui se passionne pour la nature et transforme feuilles et fleurs en de somptueux et délicats insectes. L'illustration est accompagnée d'une citation de Montesquieu « Les hommes sont comme les plantes, qui ne croissent jamais heureusement, si elles ne sont bien cultivées ».

Le CESER rappelle que l'homme et le végétal sont intimement liés. De leur culture vient leur épanouissement! Il formule le vœu d'un épanouissement largement partagé pour tous les néo-aquitains.



CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES, ASSO-
CIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

Sommaire Lettre N° 20

Les vœux du CESER	P.1
Un budget pour traduire l'ambition de « Néo Terra »	P.2
SRADDET	P.2
Expérimenter la gratuité des transports scolaires	P.2
Des TER plus « propres » pour tous	P.2
Autres avis	P.3
Actus	P.4

*en représentation directe et indirecte

UN BUDGET POUR TRADUIRE L'AMBITION DE « NÉO TERRA »

Le Conseil régional présente un projet de budgets équilibrant à un peu plus de 3 milliards d'euros, en diminution de près de 3 % par rapport à l'année précédente.

Ce budget 2020 est en effet lourdement impacté par les réformes relatives à l'apprentissage et la formation professionnelle qui conduisent à une perte de recettes importante, malgré une augmentation des recettes fiscales dont la collectivité ne maîtrise pas les taux.

L'aspect cumulatif des réformes et du désengagement de l'État confirme les inquiétudes exprimées par le CESER lors des orientations budgétaires 2020. Les changements fréquents de périmètre de compétences rendent difficile l'exercice d'élaboration d'un budget pour les Régions. Ces changements contraints par l'État ne permettent pas une analyse comparée du recours à l'emprunt et de l'épargne.

Côté dépenses, le budget affiche une baisse générale des dépenses de fonctionnement. Cela permet au budget de rester dans la stratégie financière de la mandature et de respecter le contrat financier avec l'État sur l'évolution des dépenses

de fonctionnement. Les principaux postes de dépenses (hors gestion des fonds européens et administration générale) concernent les lycées (bâtiments), les infrastructures et les transports, l'éducation, l'aménagement numérique du territoire, la performance industrielle, l'agriculture et la recherche, innovation et start-up. Ces thèmes mobilisent à eux seuls près de la moitié des crédits de paiement du budget primitif. Pour atteindre les objectifs affichés lors des orientations budgétaires, le Conseil régional va devoir faire un gros effort pour améliorer les taux de réalisation sur la section d'investissement.

En termes d'orientations, le CESER salue l'intégration de la feuille de route « Néo Terra » dans l'ensemble des politiques régionales. Toutefois, la traduction budgétaire (70 M€ d'autorisations nouvelles, redéploiement de postes) ne semble pas être à la hauteur des ambitions affichées par « Néo Terra » et rappelées en introduction du projet de budget. En particulier, l'investissement nécessaire pour mener à bien la transition énergétique et écologique, défendu par le CESER, reste en deçà



des besoins. Un réel effort est constaté en faveur du monde agricole. Il doit se traduire par une accélération de la transition des méthodes de production et de transformation du monde agricole. Pour le CESER, il est nécessaire de soutenir l'intégralité de la chaîne alimentaire et pas seulement son aval agricole. Un effort est également constaté en faveur du logement des jeunes. Le CESER s'inquiète en parallèle de la baisse des crédits destinés aux bourses des étudiants des formations sanitaires et sociales, de celle des budgets alloués à la santé, et du budget consacré à la vie associative, à la solidarité et à l'égalité et en particulier celui des emplois associatifs.

Le CESER salue la forte volonté politique affichée pour engager les transitions, mais reste en attente de moyens dédiés à la hauteur des enjeux.

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Le CESER a participé aux différentes étapes d'élaboration du SRADDET et a examiné en décembre le schéma et ses ajustements suite aux conclusions de l'enquête publique. Dans cet ultime avis, le CESER réaffirme son souhait d'une planification de la mise en œuvre des objectifs affichés. Il renouvelle ses interrogations sur les outils et moyens existants pour, d'une part, maintenir l'objectif ambitieux et nécessaire de réduction de 50 % de la consommation foncière et, d'autre part, réaliser l'ambition de report modal du transport routier de marchandises.

La mise en œuvre du SRADDET nécessitera des moyens importants : le CESER préconise un dispositif volontariste d'animation et d'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du schéma, doté des moyens suffisants, et de faire des critères d'éco-socio-conditionnalité des aides et interventions régionales, un levier central de la mise en œuvre des orientations du SRADDET.

Enfin, pour le Conseil régional ainsi que pour le CESER, il convient de réfléchir à différentes pistes permettant de faire connaître les actions de la Région et faire prendre conscience au citoyen qu'il est invité à s'exprimer, afin d'amener à une plus forte implication et participation citoyennes aux consultations régionales.



EXPÉRIMENTER LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES



Un nouveau dispositif (règlement et tarifs) pour les transports scolaires a été mis en œuvre à l'échelle de la région lors de la rentrée scolaire 2019-2020. À l'occasion d'une proposition d'adaptation, le CESER renouvelle son souhait d'une étude de la gratuité d'accès aux services de transports scolaires.

Plusieurs arguments sont mis en avant : la gratuité aurait un coût qui semble supportable au regard des gains sociétaux et environnementaux évidents. Elle contribuerait à développer le réflexe « transport en commun » dans la population scolaire, participant ainsi à une éducation à la transition énergétique et à l'objectif de neutralité carbone du Conseil régional. Elle participerait également d'une plus grande justice sociale et d'un égal accès à l'éducation.

Le CESER propose au Conseil régional de saisir l'opportunité de l'exercice de cette

nouvelle compétence pour étudier l'accès des transports scolaires au plus grand nombre, par exemple à l'ensemble des apprenants. Les étudiants, les apprentis rémunérés et les jeunes stagiaires de la formation professionnelle ne sont aujourd'hui pas considérés comme ayants droit au transport scolaire. L'ouverture du transport scolaire offrirait une solution complémentaire de mobilité, en particulier dans les zones peu denses, mal couvertes par les autres réseaux de transport; elle participerait également d'une logique d'équité et de choix dans l'accès à la formation. Il sera également nécessaire de s'assurer de l'accessibilité des infrastructures de transports (mise en conformité du parc) à l'ensemble de la population notamment des personnes à mobilité réduite.

Enfin, l'organisation des transports scolaires devra s'inscrire dans une perspective d'intermodalité plus globale, afin d'optimiser l'usage des différents réseaux de transport régionaux, tout en répondant de manière plus aboutie aux besoins diversifiés des usagers. Le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités constitue un cadre privilégié de la coopération des autorités régionales et locales. Un bilan des premières années de son activité est attendu.

DES TER PLUS « PROPRES » POUR TOUS



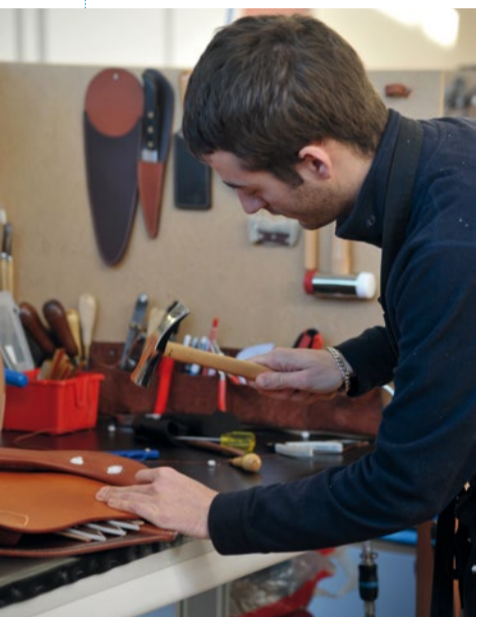
La Région entend transformer son parc de matériel roulant ferroviaire pour éliminer si possible à l'horizon 2030 les trains fonctionnant avec des moteurs diesel. Toutes les technologies, telles que les trains hybrides, les trains à hydrogène, et aujourd'hui, les trains à batteries rechargeables par caténaire en gare sont étudiées. En réalisant un premier prototype par l'adaptation d'une rame BGC existante en lien avec le constructeur BOMBARDIER et SNCF et les Régions Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts de France, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Nouvelle-Aquitaine veut prendre l'initiative d'une innovation intéressante toutes les autres Régions. Cette initiative, en plus de limiter les émissions de gaz à effet de serre, contribuerait à développer et renforcer l'écosystème industriel régional déjà existant en matière de batteries et de stockage d'énergie, parmi les plus en pointe au niveau national.

Le CESER salue les efforts du Conseil régional pour que les transports ferroviaires régionaux de voyageurs sortent du diesel tout en renforçant l'écosystème économique régional. Il est toutefois indispensable que le prototype de rame TER fasse l'objet d'une analyse de cycle de vie et d'une comparaison de son bilan environnemental avec les actuels TER, pour s'assurer de la diminution effective des émissions de gaz à effet de serre et des autres impacts environnementaux.



AVIS

UNE NOUVELLE FILIÈRE « CUIR, LUXE, TEXTILE ET MÉTIERS D'ART »



La filière « Cuir, Luxe, Textile et Métiers d'art » est une des filières prioritaires du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). En Nouvelle-Aquitaine, elle concerne tout autant la porcelaine de Limoges, la tapisserie d'Aubusson, les charentaises, les couteaux de Nontron ou bien encore le linge basque... Au total, plus de 10 000 salariés, 150 entreprises du patrimoine vivant et 2 700 artisans d'art.

Un projet régional de structuration de cette filière est en cours. Amener des acteurs aux problématiques, contraintes et enjeux si divers à « faire filière ensemble » est une démarche dont le CESER mesure la complexité, mais aussi l'opportunité de renouveau qu'elle constitue. Des artisans isolés y côtoient des entreprises de taille moyenne ou importante. Des fleurons positionnés sur les marchés porteurs du luxe côtoient des structures plus fragiles, aux débouchés plus incertains, ayant subi de plein fouet le repli de la manufacture française, la perte en qualité et la concurrence sur les coûts de production.

Sur la méthode, le CESER salue l'ouverture de la consultation sur la feuille de route au grand public et la concertation de l'ensemble des acteurs de la filière. Le fait de les intégrer également dans son pilotage serait un gage de prise en compte des questions du secteur. Le CESER met par ailleurs l'accent sur un suivi nécessaire des questions sociales au sein des entreprises de la filière. Il propose, à titre d'exemple, d'associer plus étroitement les représentants des salariés dans la nouvelle gouvernance. La feuille de route se doit d'apporter une réponse adaptée aux problématiques de chacun des acteurs, et à promouvoir une politique de filière fondée sur la solidarité interne à la filière. Par exemple, certaines entreprises disposant d'écoles de formation internes, il serait intéressant que celles-ci puissent essaimer vers les autres acteurs. La création et la recherche dans les métiers d'art, garantes de la préservation des savoir-faire d'excellence, doivent être accompagnées tout en proposant leurs nécessaires renouvellements vis-à-vis des enjeux économiques et environnementaux actuels. Enfin, à l'heure de Néo Terra, le renouveau de la filière doit être basé sur les enjeux d'éco-conception, de recyclage et d'approvisionnement local : le CESER encourage donc le Conseil régional à renforcer ses actions et son suivi dans ces domaines.

AVIS

DES AIDES AUX ENTREPRISES CONFORMES À « NÉO TERRA »

Le Conseil régional propose une évolution du règlement d'intervention des aides aux entreprises pour intégrer le programme « transformation numérique » des entreprises, pour une meilleure prise en compte des territoires vulnérables et enfin pour que les dispositifs en direction de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie intègrent les objectifs de la feuille de route « Néo Terra ».

Le CESER propose que les critères d'éco-socio-responsabilité fassent l'objet d'un socle commun applicable aux entreprises de tous les secteurs d'activité. Il renouvelle également sa demande d'une meilleure prise en compte de la dimension humaine, notamment dans le cadre de la transition numérique et renouvelle sa demande d'une évaluation des aides accordées aux entreprises.



AVIS

UN NOUVEAU LABEL RÉGIONAL POUR DES CAMPUS « TALENTS ET TERRITOIRES »

La Région Nouvelle-Aquitaine décide de créer le label régional « Talents et Territoires » qui a pour objet de soutenir et promouvoir des campus initiés par des filières et des acteurs économiques du territoire, répondant à des enjeux structurels d'orientation, de compétences et d'emploi. Le CESER propose que soit renforcé le lien avec l'aménagement du territoire, ce qui justifierait pleinement l'intérêt d'une carte des formations professionnelles à l'échelle de la région de la Nouvelle-Aquitaine. Concernant les conditions d'attribution du label, le CESER préconise la prise en compte des enjeux environnementaux, l'ouverture des campus sur le monde grâce aux technologies d'information et de communication, et d'allonger la durée de labellisation sur 5 ans. De plus, le CESER souhaite des clarifications ainsi qu'un renforcement et une simplification du mode de gouvernance des campus « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine ».

AVIS

LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE : UNE ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES D'INTERVENTION DE LA RÉGION ?



La Région Nouvelle-Aquitaine pilote la démarche Territoires d'industrie au niveau régional dans une contractualisation partenariale associant l'État, ses opérateurs ainsi que les collectivités concernées.

En Nouvelle-Aquitaine, 14 territoires d'industrie (65 EPCI) ont été labellisés par l'État. Pour le CESER, le programme national « Territoires d'industrie » peut constituer une opportunité pour les territoires ayant une identité industrielle marquée. La prise en compte des spécificités locales dans la définition des actions est saluée, de même que la présence des industriels locaux dans cette contractualisation. Le CESER incite à ce qu'un dialogue social au sein des entreprises s'instaure afin que les salariés et leurs représentants puissent également participer à cette dynamique.

La question de l'articulation de ce programme avec la politique des contrats de territoire en Nouvelle-Aquitaine est posée.

AVIS

MUSIQUES ACTUELLES : DES DISPOSITIFS EXEMPLAIRES DE CO-CONSTRUCTION



Le CESER souligne la qualité du travail de co-construction qui a prévalu pour l'élaboration du nouveau contrat de filière et du règlement d'intervention en faveur des musiques actuelles. Ce travail s'inscrit dans une mise en pratique des droits culturels des personnes, que le CESER encourage à déployer dans l'ensemble des politiques culturelles et d'autres politiques sectorielles régionales.

C'est aussi la raison pour laquelle il invite le Conseil régional à une meilleure reconnaissance et prise en compte de l'accompagnement des pratiques en amateur, en l'occurrence à travers l'activité des scènes de musiques actuelles et autres lieux ressources dans les territoires.

À la faveur des conventions d'objectifs et de moyens établis avec certains acteurs culturels, il appelle à la mise en place de

véritables parcours d'éducation artistique et culturelle, conjuguant activités scolaires et hors temps scolaire, et associant autant que possible les jeunes à l'élaboration des projets.

SCHÉMA RÉGIONAL DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (S3RENr)

Le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENr) a pour objet d'anticiper et de planifier les évolutions du réseau électrique nécessaires pour accueillir les nouvelles installations de production d'électricité renouvelable sur le territoire régional à horizon 2030. Les porteurs du S3RENr Nouvelle-Aquitaine ont souhaité organiser une concertation préalable et présenter le schéma devant le CESER. Une contribution a été élaborée qui soulève des interrogations sur les données d'entrée du schéma, propose que les impacts sur l'environnement soient mieux anticipés et que le montage économique des projets ne soit pas dissuasif, en particulier pour les petites installations.

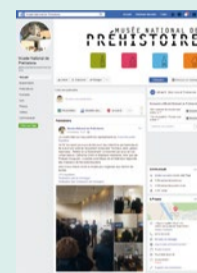
UNE ANNÉE DE MANDATURE, BILAN D'ACTIVITÉS 2019

Le rapport annuel d'activités rend compte des travaux de l'année 2019 : y figurent deux rapports en réponse à l'exécutif régional sur la maîtrise de la consommation foncière et sur la neutralité carbone, un rapport sollicité par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional sur les perspectives de l'économie de la mer, 32 avis sur des programmes stratégiques comme le SRADDET ou Néo Terra, sur des règlements d'intervention pour la mobilité et les transports, le développement économique, l'emploi, la formation, la justice sociale...



VŒUX 2020

Les Présidents Alain Rousset et Dominique Chevillon ont présenté leurs vœux à Poitiers, Limoges et Bordeaux aux acteurs régionaux, en invitant les participants à « agir aujourd'hui pour réinventer demain! ».



Restant ancré dans les territoires, le CESER Nouvelle-Aquitaine a organisé ses dernières réunions de Bureau sur des sites emblématiques, l'occasion d'aborder sur le terrain les problématiques territoriales. En novembre, le Bureau du CESER a tenu une réunion de travail au Musée national de la préhistoire, aux Eyzies de Tayac-Sireuil en Dordogne. Ce fût

l'occasion de découvrir les collections permanentes et de suivre une visite de l'exposition temporaire « Animaux rares, gibiers inattendus - Reflets de la Biodiversité » organisée dans le cadre d'une collaboration entre les Fédérations départementales de chasse, les Fédérations de pêcheurs amateurs et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).



Le Bureau a tenu sa dernière réunion de l'année 2019 à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Les conseillers ont échangé avec Isabelle Baraille, Professeure des Universités et Vice-Présidente de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), en charge de la Commission de la Recherche et Serge Rey, Doyen, Collège Sciences Sociales et Humanités et par ailleurs conseiller du CESER.

L'occasion de découvrir les travaux de l'IPREM (Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'environnement et les matériaux), tête de pont de l'ISite ayant été accompagné par la Région et l'État dans le cadre du CPER en cours.



ISSN : 2555-297 X

Lettre bimestrielle

Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication :

Wilfried Grounon

Rédaction : Pôle

communication du Ceser

Maquette : Kymzo

Réalisation : Imp. Laplante

Crédits photos :

Raku Inoue

Phovoir

Photothèque du Conseil régional :

Alexandre Dupeyron, Françoise Roch,

Jean-Pierre Bost, Florian Delage

Photothèque du CESER

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis

CS 81383

33077 Bordeaux Cedex

Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie

CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie

CS 70575

86021 Poitiers Cedex

Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE